

POT DE GEL FIXATION DES VENTOUSES 30ML

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (UE) 2020/878 Date de révision : 01/03/2025

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : **POT DE GEL FIXATION DES VENTOUSES 30ML**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées

Utilisation de la substance/mélange : Gel pour ventouses

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PGMG

RUE DU 8 MAI - ZA DU RETUY

62138 VIOLAINES - FRANCE

Tél 0320606000 Fax 0320606001 fds@dialann.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

0145425959

ORFILA / INRS - <http://www.centres-antipoison.net>

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008, au Système Général Harmonisé et aux Règlements sur la Santé et la Sécurité au Travail, Annexe 6

Non classifié

Effets physico-chimiques, sur la santé humaine et sur l'environnement

À notre connaissance, ce produit ne présente aucun risque particulier, à condition qu'il soit manipulé conformément aux règles d'hygiène et de sécurité au travail appropriées.

POT DE GEL FIXATION DES VENTOUSES 30ML

Révision

En date du 01/03/2025

Page 2 / 9

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucun étiquetage applicable.

2.3 Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

<u>Nom</u>	<u>Identifiant du produit</u>	<u>%</u>	<u>Classification</u>
Aqua	CAS No: 7732-18-5 EC No: 231-791-2	q.s. 100	non classifié
Propane-1,2-diol	CAS No: 57-55-6 EC No: 200-338-0	0.5 – < 2	non classifié
Carbomère	CAS No: 9003-01-4	0.3 - < 1	non classifié
Triéthanolamine		0.3 – < 1	Toxicité aiguë. 4 (Oral), H302 Irritation cutanée 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373
Mixture of Methylchloroiso-Thiazolineone and Methylisothiazolinone	CAS No: 102-71-6 EC No: 203-049-8	0.05 – < 0.10	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400

Texte complet des mentions de danger (H) : voir section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Mesures de premiers secours après inhalation :

Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer.

Mesures de premiers secours après contact cutané :

Laver la peau à l'eau en abondance.

Mesures de premiers secours après contact avec les yeux :

Rincer les yeux à l'eau par précaution.

Mesures de premiers secours en cas d'ingestion :

Appeler un centre antipoison ou un médecin si vous vous sentez mal.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information supplémentaire disponible.

		Révision
		En date du 01/03/2025
		Page 3 / 9

POT DE GEL FIXATION DES VENTOUSES 30ML

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux en cas d'incendie : Des fumées toxiques peuvent être libérées.

5.3 Conseils aux pompiers

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas tenter d'agir sans une protection appropriée. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.1.2 Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas tenter d'agir sans une protection appropriée. Pour plus d'informations, se référer à la section 8 : "Contrôles de l'exposition/protection individuelle".

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez les rejets dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Absorbent le déversement de liquide avec un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminez les matériaux ou les résidus solides dans un site autorisé.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation en toute sécurité : Assurez-vous d'une bonne ventilation de la zone de travail. Portez un équipement de protection individuelle.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Lavez toujours vos mains après avoir manipulé le produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

POT DE GEL FIXATION DES VENTOUSES 30ML

Révision

En date du 01/03/2025

Page 4 / 9

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Propane-1,2-diol (57-55-6)

WEL TWA (mg/m³)

10 mg/m³ particules

474 mg/m³ vapeur totale et particules

WEL TWA (ppm)

150 ppm vapeur totale et particules

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurez-vous d'une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle :

Lunettes de sécurité. Gants.

Protection des mains :

Gants de protection.

Protection oculaire :

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps :

Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, portez un équipement respiratoire approprié.



Contrôles de l'exposition environnementale : Évitez les rejets dans l'environnement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :

Liquide

Aspect :

Gel

Couleur :

Bleu

Odeur :

Aucune donnée disponible

Seuil olfactif :

Aucune donnée disponible

pH :

Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation relatif (butylacétate = 1) :

Aucune donnée disponible

Point de fusion :

Non applicable

Point de congélation :

Aucune donnée disponible

Point d'ébullition :

Aucune donnée disponible

Point d'éclair :

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation :

Aucune donnée disponible

Température de décomposition :

Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) :

Non applicable

Pression de vapeur :

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur relative à 20 °C :

Aucune donnée disponible

Densité relative:

Aucune donnée disponible

POT DE GEL FIXATION DES VENTOUSES 30ML

Révision

En date du 01/03/2025

Page 5 / 9

Solubilité :	Aucune donnée disponible
Log Pow (coefficient de partage n-octanol/eau) :	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique :	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes :	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité :	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Aucune sous les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la section 7).

10.5 Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, des produits de décomposition dangereux ne devraient pas être produits.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008

Toxicité aiguë :	non classifiée
Propane-1,2-diol (57-55-6)	
DL50 rat par voie orale	> 10 400 mg/kg
DL50 lapin par voie cutanée	20 800 mg/kg
Triéthanolamine (102-71-6)	
DL50 rat par voie orale	> 4 000 mg/kg
DL50 lapin par voie cutanée	> 2 000 mg/kg
Corrosion/irritation cutanée :	non classifiée
Lésions/irritation oculaires graves :	non classifiées
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	non classifiée
Mutagénicité sur les cellules germinales :	non classifiée
Cancérogénicité :	non classifiée

POT DE GEL FIXATION DES VENTOUSES 30ML

Révision

En date du 01/03/2025

Page 6 / 9

Toxicité sur la reproduction:	non classifiée
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :	non classifiée
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :	non classifiée
Danger d'aspiration :	non classifié

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Écologie - généralités : Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques et ne devrait pas causer d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Propane-1,2-diol (57-55-6)

CL50 poissons :	46 500 mg/kg (Pimephalas Promelas)
CE50 daphnies :	43 500 (Daphnia Manga)
CE50 algues 72h :	24 200 mg/l (Senastrum Capricomutum)

Triéthanolamine (102-71-6)

CL50 poissons :	> 1 000 mg/l (Pimephales Promelas)
CL50 autres organismes aquatiques :	525 mg/l (Bactéries - Photobacterium Phosphoreum)
CE50 daphnies :	1 386 (Daphnia Manga)
CE50 algues 72h :	216 mg/l (Scenedesmus Subspicatus)

12.2 Persistance et dégradabilité

Propane-1,2-diol (57-55-6)

Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable.

Triéthanolamine (102-71-6)

Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Propane-1,2-diol (57-55-6)

Log Pow : -0,92
Potentiel de bioaccumulation : Pas censé être bioaccumulable.

Triéthanolamine (102-71-6)

Potentiel de bioaccumulation : Non bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol

Propane-1,2-diol (57-55-6)

Écologie - sol : Soluble dans l'eau. Les déversements peuvent entraîner la contamination de l'eau souterraine en pénétrant dans le sol.

Triéthanolamine (102-71-6)

Écologie - sol : Soluble dans l'eau. Les déversements peuvent entraîner la contamination de l'eau souterraine en pénétrant dans le sol.

POT DE GEL FIXATION DES VENTOUSES 30ML

Révision

En date du 01/03/2025

Page 7 / 9

12.5 Résultats des évaluations PBT (Persistant, Bioaccumulable, Toxique) et vPvB (très Persistant et très Bioaccumulable)

Aucune information supplémentaire disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information supplémentaire disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le contenu/le contenant conformément aux dispositions nationales ou régionales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

CONFORMEMENT A L'ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identificaton

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport ONU

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

14.5 Danger pour l'environnement

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

"Aucune information complémentaire disponible."

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport terrestre :	non applicable
Transport par voie maritime :	non applicable
Transport aérien :	non applicable
Transport par voie navigable intérieure :	non applicable
Transport ferroviaire:	non applicable

		Révision
		En date du 01/03/2025
		Page 8 / 9

POT DE GEL FIXATION DES VENTOUSES 30ML

14.7 Transport maritime en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL et au Code IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementations de l'UE

Ne contient pas de substances REACH soumises aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des candidats REACH

Ne contient pas de substances REACH de l'Annexe XIV

15.1.2 Réglementations nationales

Aucune donnée disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes :

ADN :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG :	Marchandises dangereuses maritimes internationales
IATA :	Association du transport aérien international
CE50 :	Concentration efficace médiane
LC50 :	Concentration létale médiane
DL50 :	Dose létale médiane
REACH :	Règlement relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (CE) n° 1907/2006 vPvB : Très persistant et très bioaccumulatif

Sources de données : Règlement CE n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

Déclarations H (codes H):

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Nocif pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation — Peau, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2

		Révision
		En date du 01/03/2025
		Page 9 / 9

**POT DE GEL FIXATION DES
VENTOUSES 30ML**

STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

H301

Toxique en cas d'ingestion

H302

Nocif en cas d'ingestion

H311

Toxique par contact avec la peau

H314

Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires

H315

Provoque une irritation cutanée

H317

Peut provoquer une réaction allergique cutanée

H318

Provoque des lésions oculaires graves

H335

Peut provoquer une irritation respiratoire

H373

Peut provoquer des lésions aux organes par exposition prolongée ou répétée

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques

FDS UE (Annexe II de REACH)

Cette information est basée sur notre connaissance actuelle et vise à décrire le produit uniquement à des fins de santé, de sécurité et de respect de l'environnement. Elle ne doit donc pas être interprétée comme garantissant une propriété spécifique du produit.